



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA

Syndicalement vôtre

Le Mot du président

Luc JACOB

DANS CE NUMÉRO :

Liste d'élèves et calcul de dépassement 2

La santé et la sécurité en milieu de travail : on y voit! 2

Accueil des stagiaires : il n'est jamais trop tard!! 2

Partons du bon pied : rappels importants de début d'année (EHDAA) 3

Les Chroniques de Petit Yves à l'école 4

CALENDRIER



Assemblée générale

Le 15 octobre 2014
Dès 16 h 30
Buffet **SORRENTO**
1275, rue Dollard
LaSalle

Conseil fédératif

22, 23 et 24 octobre à
Montréal

2^e séance du mouvement volontaire

3 novembre
CSMB
1100, boul.
de la Côte Vertu
Saint-Laurent

55 demandes pour améliorer le quotidien des enseignantes et enseignants

L'heure est venue de plonger dans la négociation avec le gouvernement Couillard en vue du renouvellement de notre convention collective. Nos revendications s'avèrent certes ambitieuses, mais légitimes. Voici le programme qui nous attend à court terme.

Les 55 demandes sectorielles concernent spécifiquement les conditions d'emploi et de travail des enseignantes et des enseignants. À ces demandes s'ajoutent les demandes intersectorielles liées, à la retraite, aux droits parentaux, les disparités régionales et à la rémunération des employées et employés de l'État.

L'ensemble de ces revendications est le fruit de multiples actions menées au cours des derniers mois :

- ◆ en mars et avril 2014, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a procédé à une vaste consultation auprès de ses 32 000 membres et des syndicats affiliés qui la composent à l'aide du cahier *S'exprimer pour mieux négocier*;
- ◆ au même moment, le SEOM effectuait une tournée des établissements pour stimuler la participation à cette consultation;
- ◆ lors du Conseil fédératif de négociation (CFN) des 29 et 30 mai, la FAE et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ont noué une alliance stratégique afin de porter d'une seule voix les demandes intersectorielles;
- ◆ le CFN des 11, 12 et 13 juin a adopté les 55 demandes visant l'amélioration du quotidien des enseignantes et des enseignants;

- ◆ le CFN du 25 septembre a adopté les demandes intersectorielles FIQ/FAE relatives aux conditions économiques;
- ◆ en septembre et octobre, chaque syndicat affilié à la FAE présentera les demandes sectorielles et intersectorielles à ses membres.

Le SEOM tiendra une Assemblée générale le 15 octobre prochain afin de vous présenter les demandes sectorielles et intersectorielles.

Un avis de convocation a été envoyé dans les établissements¹. Les enseignantes et les enseignants en congé ou en arrêt de travail l'ont reçu par la poste.

Insistons sur le fait que cette assemblée constituera l'unique occasion de vous exprimer à propos des demandes syndicales et d'y apporter des amendements, le cas échéant.

Chaque syndicat affilié à la FAE se livrera au même exercice. Dès le lendemain de notre Assemblée générale, soit le 16 octobre, le CFN adoptera les demandes finales. Soyez assurées et assurés que la délégation du SEOM portera vos recommandations!

D'ici le 3 novembre 2014, la FAE déposera les demandes syndicales à la partie patronale, conformément au Code du travail. Considérant l'échéancier très serré, aucune autre Assemblée générale portant sur les demandes syndicales ne sera tenue.

Pour chacune et chacun d'entre nous, des améliorations importantes à nos conditions d'emploi et de travail et à nos conditions

voir page 4 : DEMANDES ➔



Liste d'élèves et calcul de dépassement

Marie-Claude CADORETTE
conseillère au préscolaire
Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail

Si vous êtes en dépassement, il est important de conserver vos listes d'élèves ainsi que le registre des absences. Avec ces informations, il vous sera plus facile de valider les montants à recevoir à la paie de la mi-mars et de la mi-juillet¹.

À cet effet, vous trouverez à l'annexe XVII de l'Entente nationale la formule permettant de calculer la compensation à laquelle vous avez droit. Les moyennes et les maxima se trouvent aussi dans l'Entente nationale². Rappelons qu'il existe des conditions à cette compensation³ :

- ◆ le nombre d'élèves dont on tient compte dans le calcul du dépassement est celui des élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné;

- ◆ aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre;
- ◆ la suppléante ou le suppléant occasionnel n'a droit à aucune compensation.

Pour toute question, contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM.

¹ Clause 6-9.10 de l'Entente locale.

² Clauses 8-8.02, 8-8.03, 8-8.04, 13-11.02 et annexe XXV.

³ Clause 8-8.01 G) 1) 2) et 3) de l'Entente nationale.

La santé et la sécurité en milieu de travail : on y voit!

Mélanie HUBERT
vice-présidente à la vie professionnelle

Coupure, membre cassé, saignement de nez, chute dans les escaliers... Comment parer à ces éventualités? D'abord, en ayant à portée de main une trousse de premiers soins bien garnie. Cette dernière devrait être rangée dans un endroit accessible et connu de tous. Il faut aussi procéder à des vérifications périodiques pour en rafraîchir le contenu.

Ensuite, il est essentiel de désigner des secouristes en milieu de travail. Ces personnes devraient détenir une certification valide et leur présence devrait couvrir l'ensemble des heures d'ouverture de votre établissement. La CSMB a récemment relancé les directions d'établissements à ce sujet et offre des formations aux personnes intéressées à remplir ce rôle fondamental. Les noms des secouristes devraient être affichés dans des endroits stratégiques.

Finalement, l'achat d'un défibrillateur est à considérer. Contrairement à la trousse de premiers soins et à la désignation de secouristes, il ne s'agit pas d'une obligation légale. Rappelons cependant qu'**un défibrillateur peut faire la différence et sauver une vie lors d'un arrêt cardiaque** en attendant l'arrivée des secours médicaux. Les formations de secourisme en milieu de travail offrent généralement un volet sur l'utilisation de l'appareil, laquelle est somme toute assez simple.

En cas d'accident ou de malaise dans votre établissement, ces mesures mises en place en début d'année pourront vous permettre d'intervenir adéquatement. La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tout le monde!

Accueil des stagiaires : il n'est jamais trop tard!

Mélanie HUBERT
vice-présidente à la vie professionnelle

Bien que le placement des stagiaires soit déjà bien amorcé à la CSMB, il reste encore des jumelages à faire, tant pour l'automne que pour l'hiver. Votre contribution sera des plus appréciées, notamment en **anglais**, en **accueil** et en **adaptation scolaire**. Quelques demandes pour le **préscolaire dans le secteur nord** tardent aussi à être honorées, faute d'offres d'intention.

Si vous possédez plus de cinq ans d'expérience en enseignement dans un champ donné et que l'idée de partager votre expertise

vous intéresse, il est toujours temps de remplir le formulaire *Intention d'accueillir un stagiaire* accessible sur le portail administratif¹. La direction de votre établissement dispose également de toute l'information nécessaire.

Le SEOM vous remercie de contribuer à la formation de la relève!

¹ <http://portailadm.csmb.qc.ca/intra/Service/Adm/srh/stagiaires/Documents/Formulaire%20d%27intention%20d%27accueillir%20un%20stagiaire%202014-2015.pdf>.



Partons du bon pied : rappels importants de début d'année

Sébastien VINCENT
conseiller au primaire
Suzane BEAUCHAMP
conseiller au secondaire

Avez-vous reçu toute l'information sur les élèves EHDA et à risque de votre ou vos groupes?

Saviez-vous que la direction d'école doit fournir au personnel enseignant les renseignements concernant les élèves à risque et les EHDA figurant sur leurs listes d'élèves « *au plus tard le 15 septembre de chaque année ou dans les 15 jours ouvrables suivant l'intégration ou l'arrivée d'un élève en classe spécialisée* »¹? Ces renseignements doivent englober l'ensemble du parcours scolaire des élèves concernés. La transmission de ces renseignements se fait à la condition qu'ils soient disponibles et qu'ils soient dans l'intérêt de l'élève, le tout sous réserve du respect des personnes et des règles de déontologie. Le format de la remise de ces renseignements peut faire partie des objets de recommandation du comité EHDA au niveau de l'école² ou du CPEE³. Cette clause s'applique à l'ensemble du personnel enseignant et non exclusivement aux titulaires du préscolaire, du primaire et des classes fermées au secondaire.

Laissons des traces de nos demandes!

Le formulaire *Demande d'accès aux services pour un élève présentant des difficultés persistantes* (section A) et *Demande pour la reconnaissance d'un élève présentant des troubles du comportement ou d'un élève en difficulté d'apprentissage* (section B)

Il est impératif d'utiliser la section A ou B de ce formulaire lorsque vous percevez des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persiste chez une ou un élève⁴.

L'Entente nationale précise que la direction doit faire connaître par écrit sa décision, dans la mesure du possible, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception du formulaire. Sur demande de l'enseignante ou de l'enseignant, la direction lui fait connaître les motifs de sa décision dans le cas où celle-ci ne rencontre pas ses attentes⁵.

Si vous le jugez opportun, vous pouvez faire part par écrit de votre insatisfaction au comité paritaire EHDA ou vous prévaloir du mécanisme interne de règlement à l'amiable prévu dans l'Entente nationale⁶. Pour ce faire, il faut recourir au formulaire *Demande de révision au Comité paritaire EHDA*.

Assurez-vous d'inscrire la date sur toute demande et conservez une photocopie du ou des formulaires remis à la direction.

Ces formulaires sont disponibles à <http://seom.qc.ca/ehda/> ainsi que sur le portail administratif de la CSMB⁷.

Pour toute question, contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM.

- 1 Clause 8-9.01 B) de l'Entente nationale.
- 2 Clause 8-9.05 D) de l'Entente nationale.
- 3 Clause 4-2.02 1. e) de l'Entente locale. Par exemple, ces informations seront-elles transmises sous forme imprimée, par voie électronique, de vive voix, etc.?
- 4 Clause 8-9.07 A), B) et C) de l'Entente nationale.
- 5 Clause 8-9.08 A).
- 6 Clause 8-9.08 B) et C).
- 7 Portail administratif/Marguerite/Services/Secteur des Jeunes/ Services des Ressources Éducatives/SRE Adaptation scolaire/ Accès aux services.

➔ **DEMANDES**

suite de la page 1

économiques seront réclamées. Nous devons porter collectivement nos revendications alors que le gouvernement libéral s'aligne résolument sur une politique d'austérité.

Nous devons nous insurger devant le discours redondant de nos élus enjoignant les enseignantes et les enseignants à être à nouveau raisonnables. « *Nous avons assez donné!* » a indiqué le président de la FAE, Sylvain Mallette, lors de la rencontre du 18 septembre

2014 réunissant les grandes centrales syndicales, le ministre Bolduc et le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux.

Votre participation à l'Assemblée générale du 15 octobre constituera, je l'espère, le premier jalon d'une mobilisation qui sera aussi massive que soutenue.

¹ Également disponible sur notre site Internet à <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Convocation.pdf>.



Les Chroniques de Petit Yves à l'école

Mélanie HUBERT
vice-présidente à la vie professionnelle

Décidément, le nouveau ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport fait couler beaucoup d'encre dans les médias depuis la rentrée scolaire! Les déclarations malencontreuses, voire incendiaires, se succèdent à un rythme effarant! Simples ballons politiques ou réelles intentions? Difficile de le savoir.

Les syndicats veillent au grain! Dans plusieurs dossiers, nos positions sont étoffées et connues depuis un moment déjà. Cette année, le SEOM vous propose une nouvelle chronique pour suivre de près les tribulations d'un ministre de l'Éducation qui insiste pour qu'on l'appelle par son *p'tit nom* et qui fait figure de bien mauvais élève depuis qu'on l'a envoyé sur les bancs d'école du MELS.

Les Chroniques de Petit Yves à l'école (le petit Nicolas, ça vous dit quelque chose?) vous permettront de découvrir l'historique et les positions syndicales défendues dans différents dossiers du monde de l'éducation.

Une note, adressée au premier ministre Philippe Couillard qui agira ici à titre de père du vilain élève *Petit Yves*, **servira de déclencheur dans le *Syndicalement vôtre***, alors qu'un **article de fond sera disponible sur notre site Internet**. C'est avec un réel et malicieux plaisir que nous vous offrons la première note à l'agenda du *Petit Yves*.

Le 3 septembre, *Petit Yves* a admis « avoir un biais favorable envers la création d'un ordre professionnel des enseignants »¹. Il a déclaré le lendemain : « Une chose très importante est la valorisation de l'enseignant »². Vraiment?

Rendez-vous sur notre site pour mieux comprendre les enjeux autour de l'ordre professionnel (<http://seom.qc.ca/les-chroniques-petit-yves-lecole/>)!

¹ <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201409/02/01-4796622-yves-bolduc-veut-evaluer-les-enseignants.php>.

² <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201409/04/01-4797155-bolduc-aux-enseignants-il-ny-a-pas-de-crainte-a-y-avoir.php>.

Note n° 1

Bonjour Monsieur Couillard,

Quand Petit Yves fait des exposés oraux, il a tendance à réciter des passages de textes sans en comprendre le sens réel.

Veuillez noter que je profiterai de la prochaine période de récupération pour travailler certaines stratégies de lecture avec lui.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey** et **Isabelle Filiatrault**